

SAS Confiturerie Francis Miot

15 rue des artisans
64110 UZOS
05 59 06 89 20
N° Siret : 37888001700033
N.A.F. : 1039B
N° intracommunautaire : FR77378880017



06.77.56.8890

Adresse de livraison

CONSERVERIE LES FINS GOURMETS

CONSERVERIE
80 RUE DES ALISIERS
46260 LIMOGNE

LES FINS GOURMETS

80 RUE DES ALISIERS
46260 LIMOGNE EN QUERCY

DATE	N° FACTURE	CODE CLIENT	REPRESENTANT	REFERENCE CDE	TRANSPORTEUR
26/09/25	87251837	EPICCOU	TEN DIRECT	FL/MIAL 22.9.25	S.T.E.F

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Prix Net	Montant HT	*
45GKIWI	45 G KIWI CITRON VERT	5,000	1,0400		1,0400	5,20	2
45GORANGEWH	45 G ORANGE WHISKY	5,000	0,9500		0,9500	4,75	2
320GFDB	320 G FRUITS DES BOIS FRUCTOSE	6,000	3,8200		3,8200	22,92	2
320GCERISEBE	320 G CERISE NOIRE BERET FRUCTOSE	6,000	3,8700		3,8700	23,22	2
100GFIGUENOIX	100g FIGUE AUX NOIX	18,000	2,2500		2,2500	40,50	2
100GCHUTNEY	100g CHUTNEY DE POIVRON	18,000	2,4100		2,4100	43,38	2
100GGELEEJUR	100g GELEE DE JURANCON	18,000	2,3000		2,3000	41,40	2
100GFRAISEGR	100g FRAISE GRIOTTE COQUELICOT	18,000	2,3000		2,3000	41,40	2
100GGELEERO	100g GELEE DE ROSE	18,000	2,3500		2,3500	42,30	2

Code	Base	Taux	Montant	Conditions de règlement	TOTAUX
2	953,80	5,5%	52,46	1 006,26 Par Virement Le : 26/10/25	
Total	953,80		52,46		

Pour la gamme BIO : Issue de l'agriculture biologique certifiée par : FR-BIO-12.
En cas de rupture sur certains parfums, ceux-ci ne sont pas gérés en reste à livrer.

Rib Société : 13335 00301 08006257637 65 - SWIFT CEPARPP333 - IBAN = FR7613335003010800625763765
Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant.

Port	
Montant brut	953,80
Remise	0,00
Montant net	953,80
Escompte	0,00
T.V.A	52,46
Montant TTC	1 006,26
Acompte	0,00
NET A PAYER en €	1 006,26

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES

Nos conditions sont seules valables et aucunes conditions générales de l'acheteur, imprimé ou non sur ses documents commerciaux, ne peut leur être opposable. En passant commande, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte dans leur intégralité.

2. TARIF

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de la livraison de la commande et est valable pour un seul point de livraison et un seul point de facturation en France métropolitaine.

Le présent tarif est établi sans engagement de notre part et dans la limite des quantités disponibles.

3. LE FRANCO

Le minimum de commande est de 150€ par société ou 200€ en groupage (Confiture Miot et Féerie Gourmande).

Le franco de port en France métropolitaine est appliqué pour un minimum de facturation de 400€ HT ou 450€ HT en groupage sur la Confiturerie Francis Miot et Féerie Gourmande.

Pour des facturations inférieures au franco de port, une participation au port sera à la charge du client.

Nous consulter pour la Corse.

4. COMMANDE

Les commandes sont à transmettre en nombre d'unités de conditionnement cartons.

La faillite ou le règlement judiciaire de l'acheteur nous exonère de plein droit, si bon nous semble, de l'exécution d'une commande ou d'un marché en cours.

5. EXPEDITION

L'expédition est réalisée par carton complet par article. Une commande non conforme à cette règle sera automatiquement exécutée dans le multiple de cartons immédiatement supérieur..

6. LIVRAISON

Les délais de livraison prévus sont respectés avec le plus grand soin et dans la mesure du possible.

Néanmoins, ils ne sont qu'indicatifs et les retards éventuels n'autorisent pas l'acheteur à demander la résiliation de la commande ou le paiement d'indemnités.

A réception des marchandises, il est impératif d'en effectuer le contrôle en présence du transporteur. En cas d'avarie le mentionner sur le bon de transport avant signature. Nous adresser dans les 48 heures, photocopies du bon de transport signé et annoté, et un courrier mentionnant le détail des pots avariés.

7. PAIEMENT

Par chèque ou par virement à 30 jours nets à date de facture.

Tout paiement, pour être libératoire, devra être adressé à notre siège social UZOS.

En cas de non-paiement :

- A l'échéance : un intérêt de 1.5% par mois (plus TVA)

- Dans les deux mois : une indemnité de 3% par mois (plus TVA) courent de plein droit, sans préjudice de nos droits à poursuite et actions en dommages-intérêts pouvant être exercés.

8. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonné au paiement de celle-ci, conformément aux termes de la loi 80-335 du 12 mai 1980. Cette clause ne peut en aucun cas entraîner de dérogation à la clause attributive de compétence ci-dessous énoncée.

9. JURIDICTION COMPETENTE

A défaut de convention spéciale, toutes contestations seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de PAU, même en cas d'appel en garantie, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs.

L'acceptation d'effets de commerce ne fait pas échec à cette disposition.

SAS Confiturerie Francis Miot

15 rue des artisans
64110 UZOS
05 59 06 89 20
N° Siret : 37888001700033
N.A.F. : 1039B
N° intracommunautaire : FR77378880017



Adresse de livraison

CONSERVERIE LES FINS GOURMETS

CONSERVERIE
80 RUE DES ALISIERS
46260 LIMOGNE

LES FINS GOURMETS

80 RUE DES ALISIERS
46260 LIMOGNE EN QUERCY

DATE	N° FACTURE	CODE CLIENT	REPRESENTANT	REFERENCE CDE	TRANSPORTEUR
26/09/25	87251837	EPICCOU	TEN DIRECT	FL/MIAL 22.9.25	S.T.E.F

Référence	Désignation	Qté	Px unitaire	Remise	Prix Net	Montant HT	*
340GFRAMBOIS	340g FRAMBOISE EPEPINEE SUCRE	6,000	3,6300		3,6300	21,78	2
340GMYRTILLE	340g MYRTILLE SUCRE	6,000	3,7500		3,7500	22,50	2
340GVERTUEU	340 g LA VERTUEUSE (Grenade Cassis)	6,000	4,5100		4,5100	27,06	2
340GSORCIERE	340g RECETTE DE SORCIERE SUCRE	6,000	3,2000		3,2000	19,20	2
340GABRICOT	340g ABRICOT SUCRE	6,000	3,1700		3,1700	19,02	2
340GMURE	340g MURE SAUVAGE SUCRE	6,000	3,8000		3,8000	22,80	2
340GCOEUR	340g COEUR D'AMOUR SUCRE	6,000	3,5200		3,5200	21,12	2
340GCUL	340g CUL D'ANGE (pêche-abricot) SUCRE	6,000	3,3300		3,3300	19,98	2
340GFRAISE	340g FRAISE SUCRE	6,000	3,1400		3,1400	18,84	2
340GGRATTE	340g GRATTE CUL (EGLANTINE) SUCRE	6,000	3,2000		3,2000	19,20	2
340GFEE	340G FEE DES BOIS	6,000	3,5200		3,5200	21,12	2
340GCERISEBE	340g CERISE NOIRE BERET SUCRE	6,000	3,4900		3,4900	20,94	2
340GCURE	340g SECRET DU CURE SUCRE	6,000	3,2900		3,2900	19,74	2
340GFLEUR	340 g FLEUR D'AMOUR (Pâche, Framboise, Hibiscus)	6,000	3,9300		3,9300	23,58	2
340GORROUGE	340 g L'OR ROUGE (Abricot Yuzu Safran)	12,000	3,6200		3,6200	43,44	2
340GFIGUE	340g FIGUE SUCRE	6,000	3,2200		3,2200	19,32	2
340GCLEMENTI	340g CLEMENTINE DES CORSAIRES SUCRE	6,000	3,9700		3,9700	23,82	2
340GORANGEW	340g ORANGE WHISKY SUCRE	6,000	3,0600		3,0600	18,36	2
340GCITRON	340g CITRON AU JUS DE CITRON VERT SUCRE	6,000	3,1500		3,1500	18,90	2
340GTOMATEV	340g Tomate Verte	6,000	3,4600		3,4600	20,76	2
340GORANGER	340 g ORANGE AMERE DE ROQUEBRUNE SUCRE	6,000	3,1400		3,1400	18,84	2
340GVERTGALA	340g VERT GALANT SUCRE	6,000	3,8700		3,8700	23,22	2
340GFRUITSPA	340 g FRUITS DU PARADIS (Goyave Bergamote)	6,000	4,9700		4,9700	29,82	2
340GBANANER	340 g BANANE RHUM SUCRE	6,000	3,6300		3,6300	21,78	2
340GCASSIS	340g CASSIS SUCRE	6,000	3,2600		3,2600	19,56	2
340GMYSTERE	340g MYSTERE DU CHEF SUCRE	6,000	3,6800		3,6800	22,08	2
45GPYRAMIDE	PYRAMIDE POLISSON 6 X 45G	12,000	6,9000		6,9000	82,80	2
45GABRICOT	45 G ABRICOT	5,000	0,9500		0,9500	4,75	2
45GCOEUR	45 G COEUR D'AMOUR*	5,000	0,9900		0,9900	4,95	2
45GFAVORITE	45 G FAVORITE DU ROY*	5,000	0,9900		0,9900	4,95	2
45GFRAISE	45 G FRAISE	5,000	0,9500		0,9500	4,75	2
45GFRAMBOISE	45 G FRAMBOISE	5,000	1,0000		1,0000	5,00	2
45GGRATTE	45 G GRATTE CUL	5,000	0,9500		0,9500	4,75	2

Code	Base	Taux	Montant	Conditions de règlement	TOTAUX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX Par XXXXXX Le : XXXXXX	Port
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX XXXXXX XXXXXX	Montant brut XXXXXX
XXX	XXXXXX	XXXXXX	XXXXXX		Remise XXXXXX
Total	XXXXXX		XXXXXX		Montant net XXXXXX
					Escompte XXXXXX
					T.V.A XXXXXX
					Montant TTC XXXXXX
					Acompte XXXXXX
					NET A PAYER en € XXXXXX

Pour la gamme BIO : Issue de l'agriculture biologique certifiée par : FR-BIO-12.
En cas de rupture sur certains parfums, ceux-ci ne sont pas gérés en reste à livrer.
Rib Société : 13335 00301 08006257637 65 - SWIFT CEPAPRPP333 - IBAN = FR7613335003010800625763765
Aucun escompte n'est accordé pour paiement comptant.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. GENERALITES

Nos conditions sont seules valables et aucunes conditions générales de l'acheteur, imprimé ou non sur ses documents commerciaux, ne peut leur être opposable. En passant commande, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte dans leur intégralité.

2. TARIF

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date de la livraison de la commande et est valable pour un seul point de livraison et un seul point de facturation en France métropolitaine.
Le présent tarif est établi sans engagement de notre part et dans la limite des quantités disponibles.

3. LE FRANCO

Le minimum de commande est de 150€ par société ou 200€ en groupage (Confiture Miot et Féerie Gourmande).
Le franco de port en France métropolitaine est appliqué pour un minimum de facturation de 400€ HT ou 450€ HT en groupage sur la Confiturerie Francis Miot et Féerie Gourmande.
Pour des facturations inférieures au franco de port, une participation au port sera à la charge du client.
Nous consulter pour la Corse.

4. COMMANDE

Les commandes sont à transmettre en nombre d'unités de conditionnement cartons.
La faillite ou le règlement judiciaire de l'acheteur nous exonère de plein droit, si bon nous semble, de l'exécution d'une commande ou d'un marché en cours.

5. EXPEDITION

L'expédition est réalisée par carton complet par article. Une commande non conforme à cette règle sera automatiquement exécutée dans le multiple de cartons immédiatement supérieur.

6. LIVRAISON

Les délais de livraison prévus sont respectés avec le plus grand soin et dans la mesure du possible.
Néanmoins, ils ne sont qu'indicatifs et les retards éventuels n'autorisent pas l'acheteur à demander la résiliation de la commande ou le paiement d'indemnités.
A réception des marchandises, il est impératif d'en effectuer le contrôle en présence du transporteur. En cas d'avarie le mentionner sur le bon de transport avant signature. Nous adresser dans les 48 heures, photocopies du bon de transport signé et annoté, et un courrier mentionnant le détail des pots avariés.

7. PAIEMENT

Par chèque ou par virement à 30 jours nets à date de facture.
Tout paiement, pour être libératoire, devra être adressé à notre siège social UZOS.
En cas de non-paiement :
- A l'échéance : un intérêt de 1.5% par mois (plus TVA)
- Dans les deux mois : une indemnité de 3% par mois (plus TVA) couvriront de plein droit, sans préjudice de nos droits à poursuite et actions en dommages-intérêts pouvant être exercés.

8. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des marchandises vendues est subordonné au paiement de celle-ci, conformément aux termes de la loi 80-335 du 12 mai 1980. Cette clause ne peut en aucun cas entraîner de dérogation à la clause attributive de compétence ci-dessous énoncée.

9. JURIDICTION COMPETENTE

A défaut de convention spéciale, toutes contestations seront de la seule compétence du Tribunal de Commerce de PAU, même en cas d'appel en garantie, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs.
L'acceptation d'effets de commerce ne fait pas échec à cette disposition.